

**GOUVERNEMENT**Liberté
Égalité
Fraternité

La ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse

Le ministre délégué chargé de la santé et de la prévention

Nos Réf : D-24-008191

Paris, le **5 JUIN 2024**

Madame, Monsieur,

Les infections à papillomavirus humains (HPV) sont très fréquentes et hautement transmissibles. On estime ainsi que 80% de la population a été en contact avec ces virus. La vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV) prévient jusqu'à 90 % des infections, responsables des lésions précancéreuses et/ou des cancers du col de l'utérus et d'autres cancers, notamment celui de la gorge. Elle est recommandée depuis plusieurs années chez les filles et les garçons âgés de 11 à 14 ans afin de réduire voire éliminer les cancers induits par ces infections.

La proportion d'enfants vaccinés contre les HPV a connu une progression notable ces dernières années. Fin 2023, plus de la moitié des filles de 15 ans (55%) et plus d'un quart des garçons du même âge (26%) avaient reçu au moins 1 dose de vaccin contre les HPV, grâce, entre autres, à la campagne de vaccination dans les classes de 5ème. Cependant, cela reste insuffisant pour atteindre l'objectif de couverture permettant une protection collective, fixé par la stratégie décennale de lutte contre les cancers à 80% d'enfants vaccinés contre les HPV en 2030.

Comme démontré dans certains pays européens (Royaume-Uni, Suède), la vaccination contre les HPV en milieu scolaire est efficace pour augmenter la protection des filles et des garçons. Une campagne nationale de vaccination contre les HPV au collège a ainsi été initiée, lors de la précédente rentrée scolaire (2023-24), par les ministères en charge de la santé et de l'éducation. Elle a permis cette année de vacciner, au collège, plus de 100 000 élèves en classe de 5ème. En parallèle, plus de 300 000 adolescents du même âge ont été vaccinés par un autre professionnel de santé en libéral. Comme pour tous les vaccins, quelques effets secondaires sont possibles et bénins pour la grande majorité.

Cette campagne de vaccination contre les HPV est reconduite lors de la prochaine rentrée scolaire afin d'améliorer encore le nombre d'adolescents vaccinés. Comme l'année dernière, **une vaccination contre les infections à papillomavirus humains sera proposée à tous les élèves entrant en classe de 5ème à la rentrée scolaire 2024-2025**. Le schéma vaccinal se compose de deux doses espacées de minimum 5 mois. La vaccination complète à deux doses pourra être réalisée soit sur une seule année scolaire soit sur deux années scolaires, en fonction de l'organisation choisie dans votre région.

Cette vaccination, sûre et efficace, est volontaire et totalement gratuite. Elle sera réalisée par des équipes mobiles issues notamment des centres de vaccination et composées de personnels qualifiés et équipés pour la vaccination des adolescents.

L'accord écrit des deux parents sera demandé. Vous recevrez, à cet égard, en septembre 2024 un formulaire d'autorisation parentale à signer et à retourner de manière confidentielle. Le jour de la séance de vaccination, les enfants, dont les parents auront autorisé la vaccination, **devront être munis de leur carnet de santé ou de vaccination**, sans quoi ils ne pourront pas être vaccinés.

La vaccination peut également être réalisée par votre médecin traitant ou un autre professionnel de santé en libéral si vous le souhaitez.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre médecin traitant, auprès de l'infirmier ou le médecin du collège de votre enfant, ainsi que sur :

- Le site de **l'Institut national du cancer** (ou e-cancer.fr) :



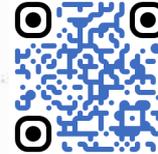
- Le site de **l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé** (ansm.sante.fr) :



- Le site de **Santé publique France** (vaccination-info-service.fr) :

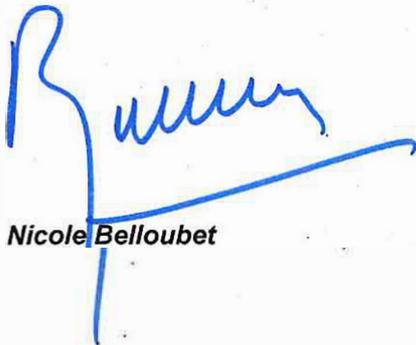


- Le site de ressources pédagogiques élaboré en collaboration avec les ministères en charge de la santé et de l'éducation nationale : **e-Bug**



Des séances d'informations seront organisées pour les parents et les élèves de cinquième. Les professionnels de santé de l'éducation nationale (infirmier et médecin scolaires) pourront également répondre à vos questions.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.



Nicole Belloubet



Frédéric Valletoux